

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

17/01/2025

N° E24000225 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 17/01/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 20/12/2024, la lettre par laquelle Monsieur le président de GRENOBLE ALPES METROPOLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de révision allégée numéro 1 du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Catherine VIGNON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain MONTEIL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de GRENOBLE ALPES METROPOLE, à Madame Catherine VIGNON et à Monsieur Alain MONTEIL.

Fait à Grenoble, le 17/01/2025

Le vice-président,



Stéphane WEGNER